


**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 20 mars 2024**

Envoyé en préfecture le 21/03/2024	
Reçu en préfecture le 21/03/2024	
Publié le	
ID : 011-211100524-20240320-PV200324-AU	

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick, Maire.

Présents : Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Madame BONNAFOUS Virginie ; Monsieur LAFFON Gilles ; Madame BONNAFOUS Nadine ; Madame MARTINEZ Pascale ; Monsieur BOURJADE Olivier ; Monsieur JUST Stéphane ;

Absents excusés : Madame PECH Pierrette a donné procuration à Monsieur JUST Stéphane ;

Absents : Monsieur JAMBERT Mathieu ;

Secrétaire : Madame BONNAFOUS Virginie

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal du 14 février 2024
- Vote des taux d'imposition – Etat 1259
- Compte administratif et Compte gestion M57 2023
- Affectation des résultats M57
- Budget M57 2024
- Compte administratif et Compte gestion M49 2023
- Affectation des résultats M49
- Budget M49 2024
- Convention service missions temporaires du CDG
- Création poste adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal en date du 14 février 2024

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide : Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 14 février 2024. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition – Etat 1259

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit : taxe d'habitation : 21.16 % /taxe foncière sur les propriétés bâties : 46.54 % / taxe foncière sur les propriétés non bâties : 98.59 % /cotisation foncière des entreprises : 31.00 %.

Compte gestion 2023 M57

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par le receveur. Après vérification, l'ensemble des comptes et des résultats sont conformes aux opérations budgétaires de l'année 2023. Le compte de gestion dégage un résultat de clôture positif de 137 188.17. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion présenté.

Compte administratif 2023 M57

Monsieur le Maire présente le compte administratif.

M57			
Fonctionnement			
Recettes	374 383.37	Dépenses	344 482.99
Report exercice 2022 excédent	113 716.23		
Excédent exercice	29 900.38		
Résultat de clôture (report 2022+excédent exercice)	143 616.61		
Investissement			
Recettes	58 510.65	Dépenses	84 483.64
Report exercice 2022 excédent	19 544.55		
		Déficit exercice	-25 972.99
		Résultat de clôture (report 2022+ déficit exercice)	-6428.44

Résultat de clôture 2023 = 143 616.61 - 6 428.44 = 137 188.17

Monsieur le Maire quitte la salle, et le conseil municipal décide à l'unanimité le vote du compte administratif.

Affectation des résultats M57

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 143 616.61 €. On affecte : au 1068 en investissement une partie de l'excédent de fonctionnement afin de palier au besoin de financement soit 83 669.15 et le reste est affecté au 002 en recette de fonctionnement 59 947.46. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'affectation du résultat.

Budget M57 2024

Monsieur le Maire présente le budget M57.

M57			
Fonctionnement			
Recettes	411 864.62	Dépenses	411 864.62
Excédent reporté	59 947.46		
Investissement			
Recettes	250 049.58	Dépenses	250 049.58
1068 (excédent de fonctionnement)	83 669.15	Déficit	6 428.44
Restes à réaliser	54 681.75	Restes à réaliser	131 922.46

Le conseil municipal décide à l'unanimité le vote du budget M57, présenté par Monsieur le Maire.

Compte gestion 2023 M49

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par le receveur. Après vérification, l'ensemble des comptes et des résultats sont conformes aux opérations budgétaires de l'année 2023. Le compte de gestion dégage un résultat de clôture positif de 21 737.16. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion présenté.

Compte administratif 2023 M49

Monsieur le Maire présente le compte administratif.

M49			
Fonctionnement			
Recettes	56 809.30	Dépenses	41 867.12
Report exercice 2022 excédent	3 734.49		
Excédent exercice	14 942.18		
Résultat de clôture (excédent exercice - report 2022)	18 676.67		
Investissement			
Recettes	51 315.40	Dépenses	30 083.51
		Report exercice 2022 déficit	18 171.40
Excédent exercice	21 231.89		
Résultat de clôture (excédent exercice - report 2022)	3 060.49		

Monsieur le Maire quitte la salle, et le conseil municipal décide à l'unanimité le vote du compte administratif.

Affectation résultat M49

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **18 676.67€**; On affecte au 1068 en investissement une partie de l'excédent de fonctionnement afin de palier au besoin de financement soit 12 939.51 et au 002 en recette de fonctionnement 5 737.16. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'affectation du résultat.

Budget M49 2024

Monsieur le Maire présente le budget M49.

Eau et Assainissement			
Fonctionnement			
Recettes	38 141.43	Dépenses	38 141.43
Excédent de fonctionnement	5 737.16	Déficit	0.00
Investissement			
Recettes	77 263.27	Dépenses	77 263.27
1068 (excédent de fonctionnement)	12 939.51	Déficit	0.00
Restes à réaliser :	16 000.00	Restes à réaliser	32 000.00

Le conseil municipal décide à l'unanimité le vote du budget M49, présenté par Monsieur le Maire.

Convention service missions temporaires du CDG

Considérant que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services. Le conseil municipal décide à l'unanimité de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de

la fonction publique territoriale de l'Aude ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le CDG Aude, et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ; et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Création poste adjoint administratif principal 1^{ère} classe

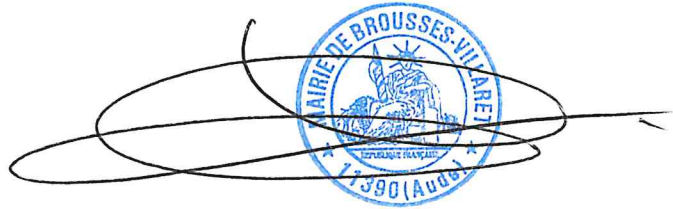
Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juin 2024.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est clos à 20h00.

La secrétaire

Monsieur le Maire



Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le



ID : 011-211100524-20240320-PV200324-AU